EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/02/2025 Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21.02.2025

ID: 089-200039642-20250212-06_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers:

En exercice: 75Présents: 54Absents: 21Pouvoirs: 7

Votants: 61

Délibération n° 06-2025

FINANCES

Objet:

Admissions en non-valeur

Le mercredi douze février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier. Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. TOBIET Michel, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Ravières: M. FOREY Vincent, Roffev: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Tanlay: M. DELPRAT Eric, , Mme YVOIS Caroline, *Tissey*: M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre*: M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. GERTNER Philippe, M. LENOIR Pascal, , Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PICO Christian, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Bernouil : M. FOURNILLON Dominique (à donner pouvoir à M. DURAND Olivier), Lézinnes : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), Ravières : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à FOREY Vincent), Stigny : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. GERTNER Philippe), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis),

Absents excusés: Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. ROY Yohan, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent,

Absents non excusés: Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Pimelles: M. RETIF Adrien, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. HAMAM Nabil, Tronchoy: M. PATEY Jean-Marie, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Nicole ELBACHIR <u>Date de convocation</u>: Jeudi 06 février 2025

Le Service de Gestion Comptable (SCG) d'Avallon propose 3 états d'admissions en non-valeur et créances éteintes de produits irrécouvrables, d'un montant total de 2 415.25 €:

Budget	Article	Montant	Motif
Déchets ménagers	6542	1 050,00 €	- Clôture insuffisance actif RJ-LJ
Déchets ménagers	6542	1 294,50 €	- Clôture insuffisance actif RJ-LJ
Déchets ménagers	6542	70,75 €	- Clôture insuffisance actif RJ-LJ
	Total	2 415,25 €	

Toutes les voies de recours pour leurs recouvrements ayant été épuisées, il est proposé d'admettre ces créances en non-valeur.

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID: 089-200039642-20250212-06_2025-DE

Sur proposition du Président de séance,

	60	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire		contre
•	0	abstention

ADMET les créances présentes sur les états fournis par le centre des finances publiques en non-valeur,

DIT que ces montants seront imputés au chapitre 65, article 6542 (créances éteintes) du budget concerné,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président Monsieur Régis LHOMME La secrétaire de séance, Madame Nicole ELBACHIR



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).